



attaquer au tribunal la mairie

Par **mamat26**, le **12/06/2011** à **23:46**

Bonjour,

je suis syndic bénévole d'une petite copropriété d'un immeuble de ville ou je suis majoritaire. Depuis 1 ans notre quartier s'est fortement dégradé a cause d'une poignée de jeunes qui ne respectent rien. La police (nationale et municipale) n'intervient pas et ne se déplace pas quand ils font du "bordel" dans la rue.

verre brisé, poubelles incendié, dégradation du mobilier urbain.

nous nous posons la question si il est possible d'attaquer la ville au tribunal car la valeur immobilière de nos biens est en chute libre, a cause de leur non-intervention.

Nos impôts locaux eux ne baissent pas.

PS: nous avons fait plusieurs courriers a la mairie, préfet, commissariat etc...

merci pour votre aide.

Par **Domil**, le **13/06/2011** à **00:06**

Vous avez porté plainte pour les dégradations ?